



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 3 septembre 2019

Communiqué de Presse

Meute de chiens dans le Terrassonnais

Le chenil évoqué ce jour par la presse est connu des services de l'État et fait l'objet d'un suivi régulier de la part de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) depuis plusieurs années, notamment parce qu'il constitue une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Ce chenil n'est ni un élevage, ni un refuge au sens du code rural. Il s'agit d'une meute de chiens détenue par un particulier (dans le secteur de Terrasson).

Suite à une plainte reçue par le Parquet, le Procureur a demandé à la DDCSPP de diligenter une visite au titre du bien-être animal et de la protection de l'environnement.

Elle a été réalisée le 5 juillet 2019 par des inspecteurs de l'environnement et des services vétérinaires.

Il est apparu que les animaux sont suivis quotidiennement et disposent d'abris, de nourriture et d'eau en quantité suffisante. Ils sont en bonne condition physique.

Toutefois, des anomalies concernant les conditions d'hébergement (exiguïté des abris, inadéquation de certains matériaux au contact des animaux susceptibles de leur occasionner des blessures) ont été identifiées. De plus, il a été constaté, au titre de la réglementation des ICPE, que le nombre de chiens dépassait le seuil autorisé (45).

Le propriétaire sera mis en demeure de mettre en conformité les conditions d'hébergement des animaux et de réduire sa meute à 45 chiens dans un délai de 2 mois maximum.

Les services de l'État sont attentifs à ce dossier et restent mobilisés pour le bien-être animal.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
